

Libourne et son agglo



LE PIÉTON

remarque qu'il y a une soirée copieusement arrosée cette semaine dans la bastide. Le piéton, loin d'être allégre aux vestes, déplore tout de même que ces passionnés de la bouteille n'aient pas trouvé un autre endroit pour vidier leur verre. Les dépôts sont nombreux dans la ville et une petite marche est toujours bénéfique pour éliminer les excès de boisson !



UN TOUR À LIBOURNE

Les chaussures Itey ne sont plus dans le giron familial

RECTIFICATIF Dans notre double page parue vendredi et consacrée aux vieilles enseignes libournaises, un article intitulé « Chausures Itey la plus vieille maison de Libourne puis qu'elle fut créée en 1845, l'actuel chausurier a été présenté comme s'appelant Bernard Itey alors que son nom est Cohard. Le magasin avait été créé par un certain M. Tabet, avant de devenir Itey par filiation. Louis Itey (à vendre à M. Cohard vers 1960) sans filiation mais l'acte de vente stipulait que le magasin continuerait à s'appeler Chausures Itey. Que les intéressés veulent bien nous pardonner cette erreur.

Le vide-aires des Petits Frères des pauvres

CADEAUX Comme tous les derniers samedis du mois, l'association libournaise des Petits Frères des pauvres organise son vide-aires dans son local installé 47, cours des Girondins. Vêtements pour adultes et enfants, vaisselle, jouets, bibelots en tout genre... De quoi se faire plaisir et commencer à remplir l'hotte du Père Noël à petits prix. Rendez-vous demain de 9 à 17 heures.

Un vide-greniers au profit du Téléthon

SOLIDARITÉ Demain, de 9 à 18 heures, un vide-greniers sera organisé à l'olympie Montcausieu, 31 rue Jules-Simon à Libourne. Jouets, livres, vêtements et objets divers et tout cela en ruisselle. Une animation portée par les lycéens et professeurs de l'établissement au profit du Téléthon. Restauration sur place.

500 cas de femmes battues par an

LIBOURNAIS Élus, associatifs et magistrats se mobilisent afin de permettre aux femmes victimes de violences conjugales de se manifester et d'être accompagnées dans leur épreuve

JEAN-CHARLES GALIACY
j.galiacy@sudouest.fr

Une histoire du quotidien, presque tristement banale qui, au final, se termine plutôt bien. À Libourne, en début d'année, une mère frappée depuis des mois par son compagnon, a finalement appelé au secours, craignant qu'il aille encore plus loin et en vienne aux mains sur ses deux enfants. Six mois sont passés. Après avoir connu un logement temporaire prêté par l'association Le Lien, loin de la bastide, essuyé la crainte que son mari ne les retrouve, elle vit désormais dans sa propre habitation, un peu plus sereine, loin des coups du passé.

« Plus clos familial »

Dimanche, ce sera la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le Libournaïen n'a clairement pas terminé dans son combat. On recense autour de 500 cas de femmes battues sur le territoire de la communauté d'agglomération (Cali) chaque année. Ce chiffre est très certainement bien en dessous de la réalité même si, hors de ces « bus clos familiaux » qui longent ruelles et les insultes, menaces ou taboussages en règle, les langues se délient peu à peu. « Il y a effectivement une prise de conscience qui entraîne une augmentation du dépôt de plaintes mais nous avons encore beaucoup de victimes qui n'osent pas se manifester », reconnaît Clémence Meyer,

magistrate au parquet de Libourne, en charge plus particulièrement des violences intrafamiliales et de l'enfance en danger. Difficile donc pour la représentante du ministère public de chiffrer le phénomène sur sa juridiction (comprenant le Libournaï et le Haysais).

Il y a toutes ces violences cachées ou déclarées un peu trop tard. Et le travail de la justice s'avère compliqué. « C'est souvent la parole de l'un contre celle de l'autre », reprend Clémence Meyer. On est parfois convaincu que les faits ont eu lieu mais nous n'avons plus la possibilité de prouver... »

Dans l'agglomération libournaise (Cali), le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD) qui réunit élus, sous-préfecture, gardaînie et tissu associatif a fait de la lutte contre les violences intrafamiliales une de ses

priorités. Son action a repris du poil de la bête ces deux dernières années. « C'est un travail de fournir de sensibilisation permanente. Il nous faut donner plus d'information et de formation », poursuit-elle. L'accompagnement administratif et judiciaire permet de déposer plainte et leur permettre de quitter leur conjoint violent.



Selon l'élu Thierry Marty, une campagne de affichage musclée de sensibilisation aux violences intrafamiliales serait envisagée pour 2019.

« C'est un travail de fournir de sensibilisation permanente », explique Thierry Marty, vice-président de la Cali. Il nous faut donner davantage de formation et d'information. Sur le territoire de la Cali, deux grandes associations, VaeFam (300 victimes recensées en moyenne par an) et le CIDFF (le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles re-

courent environ 200 victimes), on essaie de donner un coup d'accélérateur. Une campagne de formation du personnel des administrations et des maires, afin de détecter des personnes de victimes de violences intrafamiliales, a été lancée. Des cartons de proximité (1) ou numéros utiles sont disponibles depuis le début d'année dans les espaces d'accueil des services publics et pourraient être dans l'ensemble des cabinets médicaux. Des discussions sont en cours. Une campagne d'affichage musclée de sensibilisation sera envisagée l'année prochaine.

REPÈRES

204

C'est le nombre de dossiers pour violences conjugales enregistrés fin octobre dans la juridiction libournaise. Cela ne prend pas en compte les violences conjugales avec circonstances aggravées (sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, devant les enfants...) ou les harcèlements sur conjoints. En 2017, il en avait eu 203.

50

Depuis le début de l'année, sur les 204 dossiers de violences conjugales « pures » recensés sur le greffe du tribunal de Libourne, 50 ont été finalement classés faute de preuves suffisantes, soit un quart. En 2017, sur les 203 dossiers, 76 avaient été classés soit plus du tiers.

3 000

Prospectus à Stop aux violences intrafamiliales ont été distribués dans l'agglomération. Cette campagne s'est doublée de cartes de visite avec des numéros utiles et se complètera, peut-être, d'une campagne d'affichage.

« Que faire pour éviter que vous ne la tuiez ? »

Quelques minutes plus tôt, Julie Manly, présidente du tribunal, s'est interrogée : « Qu'est-ce qu'on doit vous mettre pour que la prochaine fois, elle ne soit pas massacrée ? Pour que la prochaine fois, vous ne soyez pas aux assises ? Que faire pour éviter que vous ne la tuiez ? » Au parquet, Clémence Meyer reçoit 30 mois de prison ferme à son encontre, une obligation de soins, de suite ainsi que le mandat de dépôt pour celui qui s'est conduit comme quelqu'un dans la toute puissance et dont le casier judiciaire est déjà noir. Le tribunal en a délibéré : il a finalement écoupé de 20 mois de prison ferme et un placement en détention.

Violences conjugales : le vrai du faux

ÉCLAIRAGE Quelques réponses aux idées reçues avec la magistrate libournaise Clémence Meyer



Les violences s'exercent souvent dans des foyers pauvres. Contrairement à ce qui pourrait être perçu, les violences conjugales ne se cloisonnent pas aux classes sociales défavorisées. « Ce n'est pas un phénomène lié à la précarité et il touche toutes les couches sociales », explique ainsi Clémence Meyer, au parquet de Libourne. Socialement, ce n'est pas le lieu de la violence qui compte, ce sont les personnes qui sont impliquées.

L'alcool favorise les violences intrafamiliales. Dans l'écroulement majoritaire des cas de plaintes depuis quelques années, l'alcool est souvent présent. Ce n'est pas un facteur aggravant en soi, mais il favorise la violence. « L'alcool ou les stupéfiants sont des éléments fréquemment présents », confirme Clémence Meyer. Il y a un effet désinhibant. L'alcool ou les drogues sont d'ailleurs très souvent liés à des affaires impliquant tout type de violences.

Les violences conjugales répétées dépendent à un cycle. Ce n'est pas toujours le cas car il existe des cas isolés mais davantage mises en lumière en sortant du seul périmètre familial. En un sens, cette augmentation du nombre de plaintes est donc plutôt positive, indique Clémence Meyer.

DISPOSITIFS ET RÉPONSES DE LA JUSTICE

Une convention bientôt signée avec Le Lien

HÉBERGEMENT Le parquet et le tribunal de Libourne ont signé à fin du mois, le 29 novembre, une convention avec l'association Le Lien afin qu'il y ait une place réservée au sein de la structure pour des individus, condamnés pour violences conjugales et ainsi « éviter le phénomène de retour » à leur domicile et donc la récidive.

Deux téléphones « grave danger »

PROTECTION Sur la juridiction, deux téléphones « grave danger » peuvent être fournis aux victimes de violences conjugales pour des périodes de six mois voire un an. Ces portables classiques disposent d'un système d'alerte en lien avec Mondial Assistance. En cas d'agression ou de menace, la victime peut appeler des téléconseillers spécialisés qui sont chargés d'effectuer « une levée de doute » et d'alerter si besoin les forces de l'ordre. L'appareil est ensuite géolocalisable pour retrouver la victime. « Cela rassure les victimes et peut prévenir de nouvelles violences », précise Clémence Meyer, du parquet de Libourne. Plusieurs victimes ont eu accès à ces téléphones.

Des ordonnances de protection en urgence

PROCÉDURE D'URGENCE Depuis des années, plus de 200 ordonnances de protection délivrées par le juge aux affaires familiales et qui peuvent être prises en urgence. Seul le magistrat estime alors si la victime court un danger et peut intervenir rapidement concernant la garde des enfants ou l'interdiction d'entrer en contact avec sa victime pour l'agresseur. Si l'enfant est cette ordonnance, ce dernier encourt alors des infractions pénales. Le juge prend sa décision au regard des preuves apportées par la victime (certificats médicaux, anciens dépôts de plainte...) ou par la partie adverse.

Des stages pour les conjoints violents

« EFFET MIRROR » Ressemblant aux stages proposés ou ordonnés aux délinquants routiers, des groupes de parole encadrés par des personnes spécialisées sont également mis en place pour les conjoints violents. « Beaucoup ont du mal à imaginer en mesure », explique Clémence Meyer. Ces groupes permettent un effet miroir. Ils visent à faire en sorte que le violent soit. Cela a un effet psychologique très intéressant. »